

AVIS DE PROPOSITION

Un avis de proposition est déposé par le conseiller municipal Serge Bonin à la séance du conseil municipal du 23 septembre 2024 concernant la création d'une réserve exclusivement dédiée à la protection du patrimoine bâti.

CONSIDÉRANT QUE la préservation du patrimoine est cruciale pour maintenir l'identité historique et culturelle de Lévis;

CONSIDÉRANT QUE plusieurs sites et bâtiments patrimoniaux nécessitent une acquisition ou des rénovations urgentes et parfois majeures afin de prévenir leur dégradation;

CONSIDÉRANT QUE la mise en place d'une réserve financière permettra de préparer les ressources nécessaires pour acquérir au besoin des sites d'intérêt patrimonial, assurant ainsi une gestion proactive et durable de notre héritage collectif;

CONSIDÉRANT QUE la mise en place d'une réserve financière permettra d'appuyer les propriétaires dans leurs efforts pour préserver les bâtiments patrimoniaux, dans un processus d'attribution des ressources qui se devra d'être équitable pour conserver ou rehausser la présence d'éléments historiques;

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU que le conseil de ville de Lévis établisse une réserve financière exclusive dédiée à la protection du patrimoine, avec deux volets :

- 1) l'acquisition de bâtiments et de sites patrimoniaux;
- 2) et un programme d'aide à la rénovation pour accompagner les propriétaires dans la préservation et la restauration du patrimoine.


Signature du membre du conseil

23 septembre 2024

Remis à la greffière le 20 septembre 2024 et dépôt au conseil municipal du 23 septembre 2024